

FCP AFEK CEA
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET
ET LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration du 3 Avril 2017 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers annuels du fonds commun de placements « FCP AFEK CEA » et la vérification de la composition de l'actif net pour l'exercice clos le 31 Décembre 2017. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 222 645,273 DT, un actif net de 219 482,666 DT et un résultat net de l'exercice de 20 928,915 DT.

A notre avis, les états financiers annuels ci-joints sont sincères et réguliers et donnent, pour tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du fonds commun de placements « FCP AFEK CEA » au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations

Nous attirons l'attention sur la note 3.3 « Note sur les placements monétaires et disponibilités » des états financiers, qui indiquent que les emplois du fonds commun de placements « FCP AFEK CEA » dans les disponibilités ont atteint, au 31 décembre 2017, 14,224% de son actif à cette même date constituant ainsi un dépassement par rapport à la limite de 2% prévue par le décret n°99-2773 tel que modifié par les textes subséquents.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placements à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placements.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession applicables en Tunisie permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la Direction.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 29 mars 2018
Le Commissaire aux Comptes
Mahmoud ELLOUMI

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017

(Montants exprimés en dinars)

<u>ACTIF</u>	<u>Note</u>	<u>31. déc.2017</u>	<u>31. déc.2016</u>
Portefeuille titres	3.1	190 975,250	232 408,319
Actions cotées et droits rattachés		190 975,250	232 408,319
Placements monétaires et disponibilités	3.3	31 670,023	21 212,677
Disponibilités		31 670,023	21 212,677
Créances d'exploitation		-	-
Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		222 645,273	253 620,996
<u>PASSIF</u>			
Opérateurs créditeurs	3.5	1 144,414	1 314,964
Autres créditeurs divers	3.6	2 018,193	2 021,026
TOTAL PASSIF		3 162,607	3 335,990
<u>ACTIF NET</u>		219 482,666	250 285,006
Capital	3.7	218 040,173	248 560,071
Sommes distribuables	3.10	1 442,493	1 724,935
Sommes distribuables des exercices antérieurs		0,044	2,115
Sommes distribuables l'exercice		1 442,449	1 722,820
<u>ACTIF NET</u>		219 482,666	250 285,006
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		222 645,273	253 620,996

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2017	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2016
Revenus du portefeuille titres	3.2	8 250,000	9 534,200
Dividendes Actions cotées		8 250,000	9 534,200
Revenus des placements monétaires	3.4	50,400	50,110
Revenus des comptes à vue		50,400	50,110
Total des revenus de placements		8 300,400	9 584,310
Charges de gestion des placements	3.8	4 559,419	5 868,523
Revenus net de placements		3 740,981	3 715,787
Autres produits		-	-
Autres charges	3.9	2 121,619	2 280,014
Résultat d'exploitation		1 619,362	1 435,773
Régularisation du résultat d'exploitation		-176,913	287,047
Sommes distribuables de l'exercice	3.10	1 442,449	1 722,820
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		176,913	287,047
Variation des plus (ou moins) values potentielle sur titres		23 401,637	42 357,330
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		-3 860,696	- 29 117,621
Frais de négociation de titres		- 231,388	- 444,125
Résultat net de l'exercice		20 928,915	14 231,357

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Du 1er Janvier au 31 Décembre 2017	Du 1er Janvier au 31 Décembre 2016
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	20 928,915	14 231,357
Résultat d'exploitation	1 619,362	1 435,773
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	23 401,637	42 357,330
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	- 3 860,696	-29 117,621
Frais de négociation de titres	- 231,388	- 444,125
Distributions de dividendes	- 1 724,879	- 3 351,088
Transactions sur le capital	- 50 006,376	- 92 211,852
Souscriptions	55 518,318	9 756,198
Capital	67 000,000	12 000,000
Régularisation des sommes non distribuables	- 11 174,000	- 2 232,409
Régularisation des sommes distribuables	- 307,682	- 11,393
Droits d'entrée	-	-
Rachats	105 524,694	101 968,050
Capital	126 800,000	126 700,000
Régularisation des sommes non distribuables	- 21 144,549	- 24 433,895
Régularisation des sommes distribuables	- 130,757	- 298,055
Droits de sortie	-	-
Variation de l'actif net	- 30 802,340	- 81 331,583
Actif net		
En début de l'exercice	250 285,006	331 616,589
En fin de l'exercice	219 482,666	250 285,006
Nombre d'action		
En début de l'exercice	3 005	4 152
En fin de l'exercice	2 407	3 005
Valeur liquidative	91,185	83,289
Taux de rendement	10,17%	5,29%

Notes aux états financiers annuels

Arrêtés au 31 Décembre 2017

1. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers de FCP AFEK CEA arrêtés au 31/12/2017 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

2. Principes comptables appliqués

Les états financiers de FCP AFEK CEA sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en BTA et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux actions sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2.2. Evaluation des placements en actions

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

2.3. Evaluation des autres placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en BTA sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

2.4. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à 190 975,250 Dinars et se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition en DT	Valeur au 31 Décembre 2017	% actif
<u>Actions et droits rattachés</u>	33 750	201 105,796	190 975,250	85,776%
ATB	4 000	17 316,000	16 880,000	7,582%
ATTIJARI LEASING	1 160	19 346,440	20 567,960	9,238%
BNA	1 800	18 076,782	21 106,800	9,480%
BT	2 500	20 365,740	20 147,500	9,049%
HEXABYTE	2 000	11 569,250	10 420,000	4,680%
NBL AA	4 390	28 575,764	21 778,790	9,782%
SIAME	9 000	33 545,499	21 087,000	9,471%
SOTIPAPIER	5 000	21 608,100	17 145,000	7,701%
UIB	900	12 988,759	20 176,200	9,062%
WIB	3 000	17 713,462	21 666,000	9,731%
Total	33 750	201 105,796	190 975,250	85,776%

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2017 se détaillent ainsi :

Acquisitions	Coût d'acquisition
Actions et droits	78 426,680
Total	78 426,680

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2017 se détaillent ainsi :

Sorties(Cession)	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus ou moins-values réalisées
Actions et droits	143 261,386	139 400,690	-3 860,696
Total	143 261,386	139 400,690	-3 860,696

3.2 Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent 8 250 Dinars au 31/12/2017 et se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2017	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2016
Dividendes	8 250,000	9 534,200
- des actions admises à la cote	8 250,000	9 534,200
Total	8 250,000	9 534,200

3.3 Note sur les placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à 31 670,023 Dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif
Disponibilités	31 670,023	31 670,023	14,224%
Dépôts à vue	8 196 ,084	8 196 ,084	3,681%
Sommes à l'encaissement	23 473,939	23 473,939	10,543%
Sommes à régler	-	-	0,000%
Total	31 670,023	31 670,023	14,224%

3.4 Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01 au 31/12/2017 à 50,400 Dinars et représente le montant des intérêts au titre de la période du 01/01 au 31/12/2017 sur les placements monétaires.

Désignation	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2017	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2016
Intérêts des comptes courants	50,400	50,110
Total	50,400	50,110

3.5 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à 1 144,414 Dinars et représente le montant de la rémunération à payer au gestionnaire, dépositaire et distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2017	Montant au 31/12/2016
Commission distributeurs (TSB et TSI)	214,605	250,474
Commission gestionnaire (TSI)	822,499	939,251
Commission dépositaire (TSB)	107,310	125,239
Total	1 144,414	1 314,964

3.6 Note sur les autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à 2 018,193 Dinars et représente le montant de la redevance du CMF et les honoraires du commissaire aux comptes et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2017	Montant au 31/12/2016
Redevance CMF	17,993	20,836
Honoraires commissaire aux comptes	2 000,200	2 000,190
Total	2 018,193	2 021,026

3.7 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2017 se détaillent ainsi :

<u>Capital au 01-01-2017</u>	
Montant (en nominal)	300 500,000
Nombre de parts	3005
Nombre de porteurs de parts	72
<u>Souscriptions réalisées (en nominal)</u>	
Montant	67 000,000
Nombre de parts émises	670
<u>Rachats effectués (en nominal)</u>	
Montant	126 800,000
Nombre de parts rachetées	1268
<u>Capital au 31-12-2017</u>	
Montant (en nominal)	240 700,000
Sommes non distribuables	-22 659,827
Montant du capital au 31-12-2017	218 040,173
Nombre de parts	2407
Nombre de porteurs de parts	95

3.7.1. Note sur les sommes non distribuables

Les sommes non distribuables correspondent d'une part aux variations des plus ou moins-values potentielles sur titres et aux plus ou moins-values réalisées sur cession de titres, augmentées des droits de sortie et diminuées des frais de négociation de titres, et d'autre part aux régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de Parts.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2017 :

Désignation	Montant au 31/12/2017	Montant au 31/12/2016
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur actions	23 401,637	42 357,330
Plus (ou moins) values réalisées sur cession actions et droits	- 3 860,696	-29 117,621
Frais négociation de titres	- 231,388	-444,125
Résultats non distribuables de l'exercice	19 309,553	12 795,584
Résultat non distribuable des exercices antérieurs	- 51 939,929	-86 936,999
Régularisations sommes non distribuables souscriptions	- 11 174,000	-2 232,409
Régularisations sommes non distribuables rachats	21 144,549	24 433,895
Total sommes non distribuables	-22 659,827	-51 939,929

3.8 Note sur les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à 4 559,419 Dinars et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2017	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2016
Commission distributeurs (TSB et TSI)	868,464	1 117,826
Commission gestionnaire (TSI)	3 256,713	4 191,784
Commission dépositaire (TSB)	434,242	558,913
Total	4 559,419	5 868,523

3.9 Note sur les autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à 2121,619 Dinars et représente le montant de la redevance du CMF et les honoraires du commissaire aux comptes et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2017	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2016
Redevance CMF	217,109	279,444
Honoraires commissaire aux comptes	1 904,510	2 000,570
Total	2 121,619	2 280,014

3.10 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts. Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2017

Désignation	Résultats Distribuables	Régularisations souscriptions	Régularisations rachats	Sommes Distribuables
Exercice n-1 et antérieurs	0,056	0,003	-0,015	0,044
Exercice 2017	1 619,362	-307,685	130,772	1 442,449
Sommes distribuables				1 442,493

4. Autres informations

4.1- Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan de FCP AFEK CEA au 31/12/2017 se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
- Titres à livrer	23 473,939	1 432,476
Total	23 473,939	1 432,476

4.2- Données par parts et ratios pertinents

4.2.1- Données par parts

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Revenus des placements	3,448	3,189	3,224	2,962	3,260
Charges de gestion des placements	- 1,894	-1,953	-2,003	-1,817	-1,921
Revenus net des placements	1,554	1,237	1,222	1,145	1,339
Autres produits	-	-	-	-	-
Autres charges	- 0,881	- 0,759	-0,476	-0,466	-0,372
Résultat d'exploitation	0,673	0,478	0,745	0,679	0,968
Régularisation du résultat d'exploitation	- 0,073	0,096	0,062	-0,114	-0,099
Sommes distribuables de l'exercice	0,599	0,573	0,807	0,565	0,869
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielle sur titres	9,722	14,096	10,456	5,024	-7,522
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	- 1,604	- 9,690	-11,532	-4,693	-5,343
Frais de négociation de titres	- 0,096	- 0,148	-0,255	-0,122	-0,174
Plus ou moins-valeurs sur titres et frais de négociation	8,022	4,258	-1,331	0,209	-13,039
Résultat net de l'exercice	8,695	4,736	-0,585	0,888	-12,071
Droits d'Entrée et de sortie	-	-	-	0,010	0,025

Résultat non distribuable de l'exercice	8,022	4,258	-1,331	0,219	-13,014
Régularisation du résultat non distribuable	-0,152	- 0,604	0,795	0,645	1,664
Sommes non distribuables de l'exercice	7,870	3,654	-0,536	0,864	-11,350
Distribution de dividendes	0,574	0,807	0,133	-	-
Valeur liquidative	91,185	83,289	79,869	79,730	78,301

4.2.2- Ratios de gestion des placements

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Charges de gestion des placements/ Actif Net Moyen	1.941%	2,017%	1,969%	2,122%	2,195%
Autres charges / Actif Net Moyen	0.903%	0,784%	0,468%	0,544%	0,425%
Résultat distribuable de l'exercice / Actif Net Moyen	0.689%	0,493%	0,733%	0,793%	1,106%

4.3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

La gestion du FCP AFEK CEA est confiée à la Tuniso-Séoudienne d'Intermédiation " TSI", Celle-ci est chargée, des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du FCP. En contrepartie de ses prestations, la TSI perçoit une rémunération TTC de 1,5% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

TUNISIAN SAUDI BANK « TSB » EX STUSID BANK assure les fonctions de dépositaire pour FCP AFEK CEA, consistant notamment à conserver les titres et les fonds du FCP et d'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrants et le règlement du montant des rachats aux porteurs de parts sortants. En contrepartie de ses services, le Dépositaire perçoit une rémunération TTC de 0,2% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSI et TSB assurent le rôle de distributeur des parts du FCP AFEK CEA. Pour l'ensemble de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une rémunération TTC de 0,4% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et répartie entre eux selon des critères arrêtés en commun accord.